

<b>Sans contrat de garde:</b> Formule de garde occasionnelle	Journée : 8h - 19h	Matinée: 8h - 13h	Après-midi : 13h - 19h
"Moments Choisis"	70,00 € soit facturation de 7h minimum puis 5 € par 1/2h	30,00 € soit facturation de 3h minimum puis 5 € par 1/2h	40,00 € soit facturation de 4h minimum puis 5 € par 1/2h
Option Repas (à réserver)	5,00 €	5,00 €	5,00 €

*Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)*

Enfants à charge	Revenus 2012*		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 100 €	46 888 €	46 888 €
2 enfants	24 293 €	53 984 €	53 984 €
3 enfants	28 125 €	62 499 €	62 499 €
Au-delà de 3 enfants	+ 3 760 €	+ 8 515	+ 8 515 €
Montant mensuel maximum (en vigueur jusqu'au 31.03.2015)			
Enfant de - de 3 ans	842,84 €	726,55 €	610,32 €
Enfant de 3 à 6 ans	421,43 €	363,28 €	305,16 €

\* Montants majorés de 40% si le parent élève seul son/ses enfant(s)

Conditions d'elligibilité à la PAJE :

- remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales;
- avoir une activité professionnelle;
- 16 heures de garde par mois minimum;
- minimum 15% des frais de garde restent à la charge des familles;
- tarification horaire inférieure ou égale à 12 € par heure de garde et par enfant gardé.

*A noter : Pas de frais de dossier ou de frais d'inscription/ Pas de frais d'entretien*

*Pour 2 journées de 8 heures de garde dans le mois, soit 16 heures au total :*

Montant total des prestations :	80,00 €
Montant pris en charge par la CAF*:	68,00 €
Reste à charge pour la famille:	12,00 €

*\* Sous réserve que les conditions d'elligibilité énoncées ci-dessus soient remplies(également consultables dans votre antenne CAF)*

